

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DU NORD**

Numéro 2021-02

Janvier

SOMMAIRE

DELEGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté n°2020/DS/DGS/08 en date du **12 juin 2020** portant délégation de signature à Monsieur Pierre ARDILLER, en l'absence de Monsieur Benjamin HUS, du 15 au 19 juin 2020 inclus.. 1

Arrêté n°2020/DS/DGASOL/DTPAS/02 en date du **15 juin 2020** portant délégation de signature aux agents des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale..... 2

COTISATIONS

Arrêté n°DAJAP/SACL/COTISATIONS/2020/01 en date du **15 juin 2020** portant renouvellement de l'adhésion du Département aux Associations dont il est membre..... 59

Arrêté n°DAJAP/SACL/COTISATIONS/2020/02 en date du **15 juin 2020** portant renouvellement de l'adhésion du Département à l'Assemblée des Départements de France (ADF) dont il est membre 63

CULTURE

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD17 en date du **2 juin 2020** portant autorisation à la Villa Marguerite Yourcenar à rouvrir ses portes le 2 juin 2020, après la période de confinement suite à l'épidémie de Covid-19, afin d'accueillir des auteurs en résidences 65

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD11 en date du **10 juin 2020** portant acceptation par le Département du Nord de la donation de deux bienfaiteurs au profit du Musée Matisse afin d'enrichir ses collections 66

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD24 en date du **12 juin 2020** portant autorisation au Forum Départemental des Sciences à rouvrir ses portes le 15 juin 2020, après la période de confinement suite à l'épidémie de Covid-19..... 68

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD19 en date du **12 juin 2020** portant autorisation aux Archives Départementales du Nord à rouvrir leurs portes le 15 juin 2020, après la période de confinement suite à l'épidémie de Covid-19..... 69

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD15 en date du **15 juin 2020** portant autorisation au Forum Antique de Bavay à offrir aux 28 collégiens, lauréats du concours « Archéo Défi » et aux 4 professeurs, 2 entrées gratuites pour 2 adultes, d'une durée de validité de 1 an (juin 2020 à juin 2021)..... 70

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD25 en date du **18 juin 2020** portant fixation des tarifs des nouveaux produits mis en vente à la boutique du musée de Flandre..... 72

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD27 en date du **29 juin 2020** portant fixation du tarif des animations programmées hors des heures habituelles d'ouverture du musée de Flandre . 74

Arrêté n°2020/DGADT/DSC/ECD28 en date du **29 juin 2020** portant sur l'accueil dans l'enceinte du Forum Départemental des Sciences, le mercredi 15 juillet 2020, aux donateurs de sang qui participeront à la collecte organisée par l'Etablissement Français du Sang..... 76

ENVIRONNEMENT

Arrêté en date du **5 juin 2020** portant sur l'accès aux Espaces Naturels du Nord (ENN) appartenant au Département du Nord à compter du 6 juin 2020 78

Arrêté en date du **12 juin 2020** portant sur l'accès au terroir de Germignies Nord à Flines-lez-Râches et Marchiennes, appartenant au Département du Nord, à compter du 13 juin 2020 80

Arrêté **n°DRE/SAEE/02** en date du **15 juin 2020** portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Régional de Phytosociologie/Conservatoire Botanique National de Bailleul pour l'accompagnement de la politique en faveur des Espaces Naturels du Nord et l'appui technique aux services départementaux et au territoire... 82

CIRCULATION

Arrêté permanent **n°2020-P10** en date du **23 juin 2020** instituant la réglementation et la mise en service du demi-échangeur n°2 de la RD 42 sur la commune de Fourmies 84

Direction générale adjointe
en charge des Ressources

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Arrêté n°2020DS/DGS/08

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux complété par l'arrêté du 25 octobre 2017, l'arrêté du 5 mars 2018, l'arrêté du 10 octobre 2018, l'arrêté du 13 décembre 2018, l'arrêté du 11 juin 2019, l'arrêté du 17 juillet 2019, l'arrêté du 28 octobre 2019 et l'arrêté du 20 janvier 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2018/DS/DGS/01 du 3 septembre 2018 accordant délégation de signature à Monsieur Benjamin HUS, Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En l'absence de Monsieur Benjamin HUS, Directeur Général des Services du Département, du 15 au 19 juin 2020 inclus, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté n°2018/DS/DGS/01 du 3 septembre 2018 sera exercée, avec la même étendue et les mêmes limites, durant cette période, par Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de l'Aménagement Durable.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental, affiché à l'Hôtel du Département et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le **12 JUIN 2020**



Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

Arrêté n° 2020/DS/DGASOL/DTPAS/02

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté du 23 août 2017 portant organisation des services départementaux modifié successivement par les arrêtés du 25 octobre 2017, du 5 mars 2018, du 10 octobre 2018, du 13 décembre 2018, du 11 juin 2019, du 17 juillet 2019, du 28 octobre 2019 et du 21 janvier 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2020/DS/DGASOL/DTPAS/01 du 16 mars 2020 accordant délégation de signature aux Directeurs Territoriaux de Prévention et d'Action Sociale et à certains agents des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est accordée aux agents des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, dont les noms et fonctions sont repris au tableau annexé au présent arrêté, à l'effet de signer, chacun dans les limites de son niveau de responsabilité, de son domaine de compétence et des mentions figurant audit tableau :

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 Toutes correspondances courantes ;

2 Tous courriers et tous actes et décisions dans le cadre d'une procédure administrative conduisant à la prise d'une décision par une des autorités décisionnaires du Département, et notamment :

2.1 Les accusés de réception et accusés d'enregistrement des demandes adressées à l'administration au sens du code des relations entre le public et l'administration, ainsi que les lettres de demande de production de pièces manquantes ou de régularisation de la demande ;

2.2 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet d'opposer un délai, une forclusion, une prescription ou une déchéance ;

2.3 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de décliner la compétence du Département pour le traitement d'une demande et, le cas échéant, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration de transmettre cette demande à l'autorité compétente et d'en aviser l'intéressé ;

2.4 Tous courriers et actes relatifs aux échanges de données et information avec les autres administrations dans le cadre du traitement d'une demande dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

2.5 Les décisions relevant du Président du Conseil départemental soit en qualité d'organe exécutif du Département, soit en vertu d'une délégation accordée par le Conseil départemental, soit en vertu des pouvoirs propres qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur (à l'exception des décisions en matière financière et en matière d'achat public qui font l'objet de dispositions particulières) ;

2.6 Les décisions de rejet et leur notification ;

2.7 et, plus généralement, tous courriers et tous actes nécessaires à la préparation, à la notification et à l'application des décisions prises par le Conseil départemental, par la Commission permanente du Conseil départemental, par le Président du Conseil départemental soit en qualité d'organe exécutif du Département, soit en vertu d'une délégation accordée par le Conseil départemental, soit en vertu des pouvoirs propres qui lui sont conférés par les lois et règlements en vigueur ;

3 Les conventions de toute nature à l'exception des marchés, accords-cadres, contrats de concession et conventions de délégation de service public ;

4 Les copies conformes de documents, expéditions et ampliements de tous actes et décisions ainsi que le visa de toutes pièces à annexer auxdits actes et décisions ou à produire dans tout dossier ou toute procédure, procès-verbaux, attestations et certificats administratifs ;

5 Les ordres de mission et états de frais de déplacement.

AFFAIRES FINANCIERES :

6 Tous courriers et tous actes et décisions ayant pour objet ou pour effet de réaliser l'engagement comptable, l'engagement juridique et la liquidation de toute dépense et toute recette sur le budget principal, les budgets annexes, les services à comptabilité distincte et comptes hors budget, à l'exception de l'engagement juridique des marchés publics, des contrats de concession, des conventions de délégation de service public et des commandes passées à une centrale d'achat ;

7 Le visa de toutes pièces à annexer ou à produire dans tout dossier en vue de l'engagement ou de la liquidation de dépense ou de recette, les attestations, certificats et constatations ayant pour objet ou pour effet de constater le service fait, et ainsi d'en préparer la certification, relatif à la liquidation de toute dépense sur le budget principal, les budgets annexes, les services à comptabilité distincte et comptes hors budget, y compris pour les marchés publics, les contrats de concession, les conventions de délégation de service public et les commandes passées à une centrale d'achat ;

Les courriers, actes et décisions mentionnés au présent article s'entendent des correspondances adressées par voie postale ou remises contre décharge ou adressées par voie électronique, ainsi que de tous documents, pièces et formulaires écrits, quel que soit le support.

La signature s'entend de la signature manuscrite, des validations dans une application informatique et notamment dans l'application informatique financière du Département et, le cas échéant, de la signature électronique.

DELEGATIONS SPECIFIQUES

Sans préjudice des dispositions ci-dessus, la délégation de signature accordée par le présent article s'applique en particulier dans les matières suivantes :

Autonomie

DS 1 - L'agrément, l'extension et le renouvellement d'agrément, le refus d'agrément, le recours sur refus et la cessation d'activité des accueillants d'agrément des accueillants familiaux ;

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

DS 2 - Les correspondances relatives au dispositif de la MASP, les contrats de mise en œuvre, les avenants au contrats et renouvellement de la mesure.

Santé

DS 3 – Les actes relatifs à la prévention santé

Enfance – Famille – Jeunesse

DS 4 - La gestion des assistants familiaux

DS 4.1 – Les contrats de travail, les refus d'embauche, les frais de déplacements pour formation des assistants ou assistantes familiaux

DS 4.2 - Les décisions concernant l'avertissement

Protection maternelle et infantile,

DS 5 – L'agrément des assistants maternels et familiaux

DS 5.1 – Les courriers et décisions relatifs à l'agrément des assistants maternels et à l'agrément des assistants familiaux : 1^{ère} demande, extension, dérogation, renouvellement, déménagement, avertissement et recours relatifs à ces décisions.

DS 5.2 – Les courriers et décisions relatifs à l'agrément des assistants maternels exerçant en Maison d'Assistants Maternels : 1^{ère} demande, extension, renouvellement, déménagement, avertissement et les recours relatifs à ces décisions.

DS 5.3 - Les courriers et décisions relatifs à la suspension d'agrément des assistants maternels (à domicile et en Maison d'Assistants Maternels) et à la suspension d'agrément des assistants familiaux et les recours relatifs à ces décisions.

DS 5.4 - Les autorisations de dépassement exceptionnel de la capacité d'accueil chez un assistant maternel (article D.421-17 du code de l'Action Sociale et des Familles).

DS 5.5 - Les autorisations de dépassement exceptionnel de la capacité d'accueil chez un assistant familial (article D.421-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

DS 5.6 - Les courriers et décisions relatifs au retrait d'agrément ayant pour motif le refus de suivre la formation obligatoire prévue à l'article L.421-14 du code de l'Action Sociale et des Familles pour un assistant maternel ou à l'article L.421-15 pour un assistant familial.

DS 5.7 - Les attestations de formation des assistants maternels.

DS 6 – Les modes d'accueil

Les courriers et décisions relatifs aux établissements et services d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans.

DS 7 – L'accueil d'éveil

Les courriers, décisions et conventions relatifs à l'accueil d'éveil.

DS 8 - Les lieux d'accueil parent enfants (LAPE)

Les courriers, décisions et conventions relatifs aux lieux d'accueil parents enfants (LAPE).

Insertion

DS 9 - L'insertion

Les actes relatifs aux régies et les notifications d'orientation dans la cadre du RSA

Représentation en justice

DS 10 – Les actes liés :

- à l'exercice des délégations d'autorité parentale concernant les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance,
- aux affaires relevant de l'assistance éducative,
- aux recours contre les décisions des juges aux affaires familiales, des juges des tutelles, des juges des enfants dans le cadre des missions liées à l'Aide Sociale à l'Enfance,

chaque fois que le ministère d'avocat n'est pas requis par la loi.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° 2020/DS/DGASOL/DTPAS/01 du 16 mars 2020 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental, affiché à l'Hôtel du Département et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2020**

A blue ink signature of Jean-René LECERF, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille	Maëlle RENEE Directrice Territoriale Laurence LECLERCQ Directrice Adjointe	Toutes les matières	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant du directeur et du directeur adjoint : Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) Pôle Enfance Jeunesse Famille	Catherine PLANCHETTE Responsable de Pôle Responsables de Pôle adjoint : Régine BERDOU Matthieu LAUNAY Responsables Territoriaux Aide Sociale à l'Enfance : Laurence MARCHAND Fabienne MALEC FOUGERE Carole GORET Véronique BRENOT-RENARD Audrey RICHIARDI Isabelle VANTREPOTE Malika FEDDAL Olivier LADEN Christine DUHAMEL Nadia ELAZOUZI Nelly CLAVIER à compter du 01/06/2020 Responsable CRIP Dorothee LECOEUR Céline LEROY Responsable de CRIP Adjoint	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Du Responsable de Pôle et du Responsable de Pôle Adjoint : Nathalie WULVERICK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Charline BARDAINE ou Agnès MARCHE ou Florence GUENEZ, Responsable de Pôle Polyvalent Dorothee LECOEUR Céline LEROY Laurence MARCHAND ou Fabienne MALEC FOUGERE ou Carole GORET ou Véronique BRENOT-RENARD ou Audrey RICHIARDI ou Isabelle VANTREPOTE ou Malika FEDDAL ou Olivier LADEN ou Christine DUHAMEL ou Nadia ELAZOUZI ou Nelly CLAVIER à compter du 01/06/2020	Du Responsable de Pôle et du Responsable de Pôle Adjoint : Nathalie WULVERICK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Charline BARDAINE ou Agnès MARCHE Florence GUENEZ, Responsable de Pôle Polyvalent Dorothee LECOEUR Céline LEROY Laurence MARCHAND ou Fabienne MALEC FOUGERE ou Carole GORET ou Véronique BRENOT-RENARD ou Audrey RICHIARDI ou Isabelle VANTREPOTE ou Malika FEDDAL ou Olivier LADEN ou Christine DUHAMEL ou Nadia ELAZOUZI ou Nelly CLAVIER à compter du 01/06/2020	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) Service accueil familial	Isabelle LELEU Responsable de service	1, 5, DS 4-1			N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle PMI Santé	Dr Anne HUC Responsable de Pôle Dr Véronique TWARDOWSKI Responsable de Pôle Adjoint	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN	Danièle DEBOUVER Jean-Paul COUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Equipe administrative accueil petite enfance	Catherine SELLESLAGH Delphine DUPLAA Responsables d'équipe	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Anne-Sophie FRANCOIS ou Nathalie GODET ou Marie-Christine DEMOL ou Laurence ALLOUCHERY ou Martine BARREZ ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	Anne-Sophie FRANCOIS ou Nathalie GODET ou Marie-Christine DEMOL ou Laurence ALLOUCHERY ou Martine BARREZ ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) Pôle autonomie	Anne-Sophie HOCHART Responsable de pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1, DS 2	Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Elodie HAMARD Responsable de Pôle Arnaud MALET Responsable de Pôle Adjoint Alexandra WILLYNCK Responsable de Service Orientation et Suivi des Parcours Raphaël DE NY Responsable de Service Appui au Pilotage et Evaluation des actions	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 5 DS 9 1, 5 DS 9	Evelyne SEROUDE ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE ou Florence GUENEZ, Responsable de Pôle Polyvalent	Evelyne SEROUDE ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE ou Florence GUENEZ, Responsable de Pôle Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence et date de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Lille Moulins	Dorothee BARALLE Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Lille Moulins	Dr Blandine MERLIER Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Lille Fives	Patricia LEVECQ Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Lille Fives	Dr Astrid POPLINEAU Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Lille Vauban	Mme Dominique FEUTRY Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER, ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Service PMI Lille Vauban	Dr Dominique VALETTE Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOR Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET Nathalie DUFOR Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Lille sud	Ginette SIGNY Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Mme Dominique FEUTRY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Mme Dominique FEUTRY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Patricia LEVECQ ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Lille sud	Dr Pascale EXSAVIER Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Villeneuve d'Ascq	Edwige LABARRE Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Villeneuve d'Ascq	Yolande PASTOR Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS La Madeleine	Françoise DELECOURT Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER, ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Service PMI La Madeleine	Dr Marion LALLEMAND Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Sylvie HOUINSA ou Yolande PASTOR ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Cysoing Pont-à-Marcq	Marie-Pierre FOURDINIER Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Dorothee BARALLE ou Catherine PAYAGE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Dorothee BARALLE ou Catherine PAYAGE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Cysoing Pont-à-Marcq	Nathalie DUFOUR Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Marcq-en-Baroeul Mons-en-Baroeul	Catherine PAYAGE Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER, ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Service PMI	Dr Odile CAILLIET Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Sylvie HOUINSA ou Nathalie DUFOR ou Yolande PASTOR ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Nathalie DUFOR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Hellemmes	Malek CHAGAH Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER, ou Catherine GODON ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Patricia LEVECQ ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Marie-Pascale MARCINIAK Patricia LEVECQ ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Hellemmes	Delphine PIERSON SEGAL Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Haubourdin La Bassée	Marie-Pascale MARCINIAK Responsable d'UTPAS Corinne JARASZKIEWICZ Responsable d'UTPAS adjointe	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2 1, 2, 3, 5 DS 2	Edwige LABARRE ou Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Tiphaine DELECOUR ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Edwige LABARRE ou Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Patricia LEVECQ ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Tiphaine DELECOUR ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Haubourdin La Bassée	Sylvie HOUINSA Responsable de service Responsable de service Poste vacant	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Seclin	Tiphaine DELECOUR Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Mme Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Catherine GODON ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Seclin	Dr Catherine DUBOIS Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOUR ou Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL ou Alexandra CALOINE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté 1	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Lille (suite) UTPAS Lomme Lambersart	Catherine GODON Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	Dominique FEUTRY ou Ginette SIGNY ou Marie-Pierre FOURDINIER ou Patricia LEVECQ ou Marie-Pascale MARCINIAK ou Catherine PAYAGE ou Dorothee BARALLE ou Edwige LABARRE ou Tiphaine DELECOUR ou Corinne JARASZKIEWICZ ou Françoise DELECOURT ou Malek CHAGAH ou Florence GORGUET, Responsable territoriale polyvalente ou Christine MULLIER Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASo/DTPAS/02
Service PMI Lomme-Lambersart	Alexandra CALOINE Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOR Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL	Un autre responsable de service PMI : Astrid POPLINEAU ou Blandine MERLIER ou Dominique VALETTE ou Pascale EXSAVIER ou Marion LALLEMAND ou Catherine DUBOIS ou Odile CAILLIERET ou Nathalie DUFOR Yolande PASTOR ou Sylvie HOUINSA ou Delphine PIERSON SEGAL	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix-Tourcoing	Isabelle MINET Directrice Delphine CAZOR Directrice adjointe	Toutes les matières Toutes les matières	En cas d'absence concomitante du directeur et du directeur adjoint : Laurence LECLERCQ ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHELLLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	Laurence LECLERCQ ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHELLLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
Pôle Enfance Jeunesse Famille	Anita LENSELLE Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10	Du Responsable de Pôle ou du Responsable de Pôle Adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Charline BARDAINE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE	Du Responsable de Pôle ou du Responsable de Pôle Adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Charline BARDAINE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE	N°2020/DS/DGASo/DTPAS/02
	Magali CARON Responsable de Pôle Adjoint	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10			
	Responsables Territoriaux ASE : Corinne ROUBLIQUE Régine GUILLEMOT Christine PETILLON Martine DESREUMAUX Marie-Emilie ABT Mme Dominique Aoustin Marianne AUBERT-BEZE Philippe ANDRE Guillaume DELRUE Hind BELKADI	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Vincent VANRULLEN	Vincent VANRULLEN	
Responsable de CRIP Vincent VANRULLEN	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Corinne ROUBLIQUE Régine GUILLEMOT Christine PETILLON Martine DESREUMAUX Marie-Emilie ABT Mme Dominique Aoustin Marianne AUBERT-BEZE Philippe ANDRE Guillaume DELRUE Hind BELKADI	Corinne ROUBLIQUE Régine GUILLEMOT Christine PETILLON Martine DESREUMAUX Marie-Emilie ABT Mme Dominique Aoustin Marianne AUBERT-BEZE Philippe ANDRE Guillaume DELRUE Hind BELKADI		

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix-Tourcoing (suite) Service accueil familial	Michel DE VOS Responsable de service	1, 5 DS 4-1	Isabelle LELEU	Isabelle LELEU	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle PMI Santé	Dr Carinne LAVALLEE Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Equipe administrative accueil petite enfance	Anne-Sophie FRANÇOIS Responsable d'équipe	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Nathalie GODET ou Marie-Christine DEMOL ou Laurence ALLOUCHERY ou Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	Nathalie GODET ou Marie-Christine DEMOL ou Laurence ALLOUCHERY ou Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix-Tourcoing (suite) Pôle autonomie	Stéphane HODE Responsable de pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1, DS 2	Anne-Sophie HOCHART ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	Anne-Sophie HOCHART ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Evelyne SEROUDE Responsable de Pôle Hélène ROBERT Responsable de Pôle Adjoint Roxane GHEERARDYN Responsable de Service Orientation et Suivi des Parcours Gwenaël LANSIAUX Responsable de Service Appui au Pilotage et Evaluation des Actions	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 5 DS 9 1, 5 DS 9	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix-Tourcoing (suite) UTPAS Halluin	Carine CHALANSONNET Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Carole MAI ou Pascale DHALLUIN Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Catherine DANIEL ou Delphine BERTELOOT ou Pascale DHALLUIN Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Service PMI	Dr Corinne LANGLARD Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	Un autre responsable de service PMI : Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix Tourcoing (suite) UTPAS Tourcoing-Mouvoux	Fadma ELBAZ Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Carine CHALANSONNET ou Marie-Sophie CANIVEZ ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Carine CHALANSONNET ou Marie-Sophie CANIVEZ ou Sylvie VANDERLINDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI, ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Responsable de service Poste vacant	5	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	
UTPAS Tourcoing-Neuville	Marie-Sophie CANIVEZ Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Fadma ELBAZ ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Carine CHALANSONNET o Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Poste vacant Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix Tourcoing (suite) UTPAS Roubaix - Croix	Carole MAI Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Dr Marie-Anne CORDIER Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	
UTPAS Roubaix-Hem	Sylvie VANDERLYNDEN Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Valérie DEBARGE Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Justine FORTIN	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Justine FORTIN	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix Tourcoing (suite) UTPAS Roubaix ville	Catherine VAN LIERDE Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Dr Betty GIRARDEAU Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	
UTPAS Roubaix-Wasquehal	Delphine BERTELOOT Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Carole MAI ou Catherine VAN LIERDE ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Carole MAI ou Catherine VAN LIERDE ou Catherine DANIEL ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Justine FORTIN Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Elisabeth JUDE ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Métropole Roubaix Tourcoing (suite) UTPAS Watrelos-Leers	Catherine DANIEL Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	Marie-Sophie CANIVEZ ou Fadma ELBAZ ou Carine CHALANSONNET ou Sylvie VANDERLYNDEN ou Catherine VAN LIERDE ou Carole MAI ou Delphine BERTELOOT ou Pascale DHALLUIN, Responsable territorial polyvalent ou Nathalie DUBRULLE Responsable territorial polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Dr Elisabeth JUDE Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	Un autre responsable de service PMI : Corinne LANGLARD ou Marie-Anne CORDIER ou Betty GIRARDEAU ou Valérie DEBARGE ou Justine FORTIN	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Flandre Maritime	Directeur Poste vacant Thomas SEGUIN Directeur Adjoint	Toutes les matières	En cas d'absence concomitante du directeur et du directeur adjoint : Delphine CAZOR ou Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	Laurence LECLERCQ ou Delphine CAZOR ou Isabelle MINET ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle Enfance Jeunesse Famille	Nathalie WULVERYCK Responsable de Pôle Clara DUCROCQ Responsable de Pôle Adjoint 4 Responsables Territoriaux ASE Elodie EVRARD Sabine POLLAERT Marilyne VASSEUR Responsable du CRIP Martin DIOT	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Du Responsable de Pôle et du Responsable de Pôle adjoint : Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE Charline BARDAINE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Martin DIOT Elodie EVRARD ou Sabine POLLAERT ou Maryline VASSEUR	Du Responsable de Pôle et du Responsable de Pôle adjoint : Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Charline BARDAINE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Martin DIOT Elodie EVRARD ou Sabine POLLAERT ou Maryline VASSEUR	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service Accueil familial	Blandine MALBRANQUE Responsable de service	1, 5 DS 4-1			N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Flandre Maritime (suite) Pôle PMI Santé	Dr Bénédicte REQUIN Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE Véronique TWARDOWSKI	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE, ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE Véronique TWARDOWSKI	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Equipe administrative accueil petite enfance	Laurence ALLOUCHERY Responsable d'équipe	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Nathalie GODET ou Marie-Christine DEMOL ou Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Anne LHOMME ou Sylvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	Nathalie GODET ou Marie-Christine DEMOL ou Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Anne LHOMME OU Sylvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	
Pôle autonomie	Laurence HUMILIERE Responsable de pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1, DS 2	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Alice DHELLIN ou François- Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Hélène LEGRAS Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9	Elodie HAMARD ou Isabelle DESPREZ ou Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	Elodie HAMARD ou Isabelle DESPREZ ou Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
	Edwige EKOBO Responsable de Service Orientation et Suivi des Parcours	1, 5, 6, 7 DS 9			

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
<p>DTPAS Flandre Maritime (suite)</p> <p>UTPAS Dunkerque Est – Hondschoote</p> <p>Service PMI</p>	<p>Kevin LAFRANCE Responsable d'UTPAS</p> <p>Dr Judith VASSAUX Responsable de service</p>	<p>1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2</p> <p>5</p>	<p>Edith BRIEF ou Marie-Odile MAES ou Nathalie POTTEZ ou Anne BLANCKAERT ou Patrick MARIETTE Responsable Territorial Polyvalent Gautier LAMAND, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Annick DERYCKE ou Claire BLANCKAERT ou Catherine TEILHET</p>	<p>Edith BRIEF ou Marie-Odile MAES ou Nathalie POTTEZ ou Noële BOULET ou Florence STANIEK ou Anne BLANCKAERT, ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent ou Patrick MARIETTE Responsable Territorial Polyvalent Gautier LAMAND, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Annick DERYCKE ou Claire BLANCKAERT ou Catherine TEILHET</p>	<p>N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02</p>
<p>UTPAS Gravelines-Bourbourg</p> <p>Service PMI</p>	<p>Nathalie POTTEZ Responsable d'UTPAS</p> <p>Catherine TEILHET Responsable f de service</p>	<p>1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2</p> <p>5</p>	<p>Edith BRIEF ou Marie-Odile MAES ou Kevin LAFRANCE ou Anne BLANCKAERT ou Patrick MARIETTE Responsable Territorial Polyvalent Gautier LAMAND, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Annick DERYCKE ou Judith VASSAUX ou Claire BLANCKAERT</p>	<p>Edith BRIEF ou Marie-Odile MAES ou Kevin LAFRANCE ou Noële BOULET ou Florence STANIEK ou Anne BLANCKAERT ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent ou Patrick MARIETTE Responsable Territorial Polyvalent Gautier LAMAND, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Annick DERYCKE ou Judith VASSAUX ou Claire BLANCKAERT</p>	<p>N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02</p>

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Flandre Intérieure	Directrice Poste vacant	Toutes les matières	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant du directeur et du directeur adjoint : Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle Enfance Jeunesse Famille	Charline BARDAINE Responsable de Pôle Responsables Territoriaux ASE : Béatrice DEGRAND Etienne DUSAUTOIR Responsable de CRIP Marie-Laure TRINELLE	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Du Responsable de Pôle : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Marie-Laure TRINELLE Béatrice DEGRAND ou Etienne DUSAUTOIR	Du Responsable de Pôle : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Marie-Laure TRINELLE Béatrice DEGRAND ou Etienne DUSAUTOIR	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service accueil familial	Catherine QUEVA Responsable de service	1, 5 DS 4-1			N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Flandre Intérieure (suite) Pôle PMI Santé	Dr Danièle DEBOUVER Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Anne HUC ou Jean-Paul COUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	Anne HUC ou Jean-Paul COUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Equipe administrative accueil petite enfance	Marie-Christine DEMOL Responsable d'équipe	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Nathalie GODET ou Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Anne LHOMME ou Sylvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	Nathalie GODET ou Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Anne LHOMME ou Sylvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	
Pôle autonomie	Alice DHELLIN Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1, DS 2	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Isabelle DESPREZ Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
	Sylvie CLEENEWERCK DEFOORT Responsable de Service Orientation et Suivi des Parcours, Pilotage, d'Evaluation des Actions	1, 5, 6, 7 DS 9			

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
<p>DTPAS Flandre Intérieure (suite) UTPAS Hazebrouck</p> <p>Service PMI</p>	<p>Noële BOULET Responsable d'UTPAS</p> <p>Véronique DELASSUS Responsable de service</p>	<p>1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2</p> <p>5</p>	<p>Florence STANIEK ou Anne BLANCKAERT ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent ou</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Sylvie MALBRANQUE ou Aline GILLET</p>	<p>Florence STANIEK ou Edith BRIEF ou Marie-Odile MAES ou Kevin LAFRANCE ou Nathalie POTTEZ ou Anne BLANCKAERT ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent ou Patrick MARIETTE Responsable Territorial Polyvalent Gautier LAMAND , Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Sylvie MALBRANQUE ou Aline GILLET</p>	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
<p>UTPAS Armentières</p> <p>Service PMI</p>	<p>Florence STANIEK Responsable d'UTPAS</p> <p>Sylvie MALBRANQUE Responsable de service</p>	<p>1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2</p> <p>5</p>	<p>Noële BOULET ou Anne BLANCKAERT ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Véronique DELASSUS ou Aline GILLET</p>	<p>Noële BOULET ou Edith BRIEF ou Marie-Odile MAES ou Kevin LAFRANCE ou Nathalie POTTEZ ou Anne BLANCKAERT ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent ou Patrick MARIETTE Responsable Territorial Polyvalent Gautier LAMAND , Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Véronique DELASSUS ou Aline GILLET</p>	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS Flandre Intérieure (suite) UTPAS Bailleul Merville	Anne BLANCKAERT Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Noële BOULET ou Florence STANIEK ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent	Noële BOULET ou Florence STANIEK ou Edith BRIEF ou Marie-Odile MAES ou Kevin LAFRANCE ou Nathalie POTTEZ ou Farid ALLIOUA, Responsable Territorial Polyvalent ou Patrick MARIETTE Responsable Territorial Polyvalent Gautier LAMAND, Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Aline GILLET Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Véronique DELASSUS ou Sylvie MALBRANQUE	Un autre responsable de service PMI : Véronique DELASSUS ou Sylvie MALBRANQUE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Douaisis	Cathy KUHN Directrice Isabelle IVANOFF Directeur adjoint	Toutes les matières Toutes les matières	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant du directeur et du directeur adjoint : Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR Gilles HOSSEPIED	Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Laurence LECLERCQ ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR Gilles HOSSEPIED	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle Enfance Jeunesse Famille	Agnès MARCHE Responsable de Pôle Pascal PIWEK Responsable de Pôle adjoint Responsables Territoriaux ASE : Pascal TENEUR Céline DELPLACE Jacques LEMAITRE Lydie ROUSSEAUX Eric SAOULI Responsable CRIP Frédérique BELEMBERT	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Du Responsable de Pôle et du Responsable de Pôle Adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Catherine PLANCHETTE ou Charline BARDAINE Frédérique BELEMBERT Pascal TENEUR Céline DELPLACE Jacques LEMAITRE Lydie ROUSSEAUX Eric SOUALI	Du Responsable de Pôle et du Responsable de Pôle Adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Catherine PLANCHETTE ou Charline BARDAINE Frédérique BELEMBERT Pascal TENEUR Céline DELPLACE Jacques LEMAITRE Lydie ROUSSEAUX Eric SOUALI	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service accueil familial	Virginie DOUVVIN Responsable de service	1, 5 DS 4-1			N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Douaisis (suite) Pôle PMI Santé	Poste vacant Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Equipe administrative accueil petite enfance	Silvain LETOUT Responsable de service	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Anne LHOMME ou Stéphanie PRISSETTE	Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Anne LHOMME ou Stéphanie PRISSETTE	
Pôle autonomie	François-Xavier MASSON Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1 - DS 2	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Douaisis (suite) Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Mme Dominique SPINGLER Responsable de Pôle Florine LARRIDON Responsable de Service Orientation et Suivi des Parcours Isabelle LOCUFIER Responsable de Service Appui au Pilotage et Evaluation des actions	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 5, 6 et 7 DS 9 1, 5 DS 9	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
UTPAS Douai-Arleux	Carole COTON Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Arnaud LANSELLE ou Vincent BOUGARAN ou Anne KOSINSKI DELAVAL ou Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente	Arnaud LANSELLE ou Vincent BOUGARAN ou Anne KOSINSKI DELAVAL ou Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Carine MARIN Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Nadine BOQUELET ou Sandrine THIBAUT ou	Un autre responsable de service PMI : Nadine BOQUELET ou Sandrine THIBAUT ou	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Douaisis (suite) UTPAS Douai Waziers Service PMI	Anne KOSINSKI DELAVAL Responsable d'UTPAS Responsable de service Poste vacant	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2 5	Carole COTON ou Vincent BOUGARAN ou Arnaud LANSELLE Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente Un autre responsable de service PMI : Nadine BOQUELET ou Sandrine THIBAUT Carine MARIN	Carole COTON ou Vincent BOUGARAN ou Arnaud LANSELLE Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente Un autre responsable de service PMI : Nadine BOQUELET ou Sandrine THIBAUT Carine MARIN	N°2020/DS/DGASo/DTPAS/02
UTPAS de Sin-le-Noble, Guesnain, Aniche Service PMI	Vincent BOUGARAN Responsable d'UTPAS Sandrine THIBAUT Responsable de service	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2 5	Carole COTON ou Arnaud LANSELLE ou Anne KOSINSKI DELAVAL ou Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente Un autre responsable de service PMI : Nadine BOQUELET ou Carine MARIN	Carole COTON ou Arnaud LANSELLE Anne KOSINSKI DELAVAL ou Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente Un autre responsable de service PMI : Nadine BOQUELET ou Carine MARIN	N°2020/DS/DGASo/DTPAS/02
UTPAS de Somain Orchies Service PMI	Arnaud LANSELLE Responsable d'UTPAS Dr Nadine BOQUELET Responsable de service	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2 5	Carole COTON ou Vincent BOUGARAN ou Anne KOSINSKI DELAVAL ou Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente Un autre responsable de service PMI : Sandrine THIBAUT ou Carine MARIN	Carole COTON ou Vincent BOUGARAN ou Anne KOSINSKI DELAVAL ou Nathalie DUBRULLE – Responsable Territoriale Polyvalente Un autre responsable de service PMI : Sandrine THIBAUT ou Carine MARIN	N°2020/DS/DGASo/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Cambrésis	Christelle DARRAS-TIMMERMAN Directrice Gilles HOSSEPIED Directeur Adjoint	Toutes les matières	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la directrice et de la directrice adjointe : Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Isabelle IVANOFF	Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN Thomas SEGUIN ou Isabelle VALENTIN ou Valérie FROMENTIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Isabelle IVANOFF	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle Enfance Jeunesse Famille	Mathilde DELBENDE Responsable de Pôle Anna-Louisa MOSKWA Responsable de Pôle adjoint Responsables Territoriaux ASE : Florence LEFEVRE Danièle DUCROQUET Fabrice DUHAMEL Responsable de CRIP Isabelle BONNEVILLE	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Du Responsable de Pôle et du Responsable adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Charline BARDAINE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Isabelle BONNEVILLE Florence LEFEVRE Daniel DUCROQUET Fabrice DUHAMEL	Du Responsable de Pôle et du Responsable adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Isabelle LOTHE ou Charline BARDAINE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Isabelle BONNEVILLE Florence LEFEVRE Daniel DUCROQUET Fabrice DUHAMEL	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service accueil familial	Karine AFCHAIN Responsable d'équipe	1, 5 DS 4-1			N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Cambrésis (suite) Pôle PMI Santé	Jean-Paul COQUELLE Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Marie-Pierre RIGOUT ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Equipe administrative accueil petite enfance	Nathalie GODET Responsable d'équipe	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	
Pôle autonomie	Marie-Elisabeth DUWELZ Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1, DS 2	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Sylvie AMAND ou Corinne MERLIN au 01/07/2020	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Laurence CHEVALIER Responsable de Pôle Christine LEBRUN Responsable de Service Orientation et Suivi des Parcours et Evaluation des actions	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 5, 6 et 7 DS 9	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE ou Virginie DUMESTE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Cambrésis (suite) UTPAS Caudry – Le Cateau	Martine DELHAYE Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Nathalie PLOUVIER ou Christine WILLAME	Nathalie PLOUVIER ou Christine WILLAME	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Dr Michèle LE BARON Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Béatrice DELANNOY ou Marianne KOCH	Un autre responsable de service PMI Béatrice DELANNOY ou Marianne KOCH	
UTPAS Cambrai – Marcoing	Christine WILLAME Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Nathalie PLOUVIER ou Martine DELHAYE	Nathalie PLOUVIER ou Martine DELHAYE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Dr Béatrice DELANNOY Responsable de service	5	Un autre responsable de service PMI : Michèle LE BARON ou Marianne KOCH	Un autre responsable de service PMI : Michèle LE BARON ou Marianne KOCH	
UTPAS Avesnes-Les-Aubert Solesmes	Nathalie PLOUVIER Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Christine WILLAME ou Martine DELHAYE	Christine WILLAME ou Martine DELHAYE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Marianne KOCH Responsable du Service	5	Un autre responsable de service PMI : Michèle LE BARON ou Béatrice DELANNOY	Un autre responsable de service PMI : Michèle LE BARON ou Béatrice DELANNOY	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS de l'Avesnois	Hervé DHEILLY Directeur Bruno LEVASSEUR Directeur adjoint		En cas d'absence ou d'empêchement concomitant du directeur et de la directrice adjointe : Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Valérie FROMENTIN ou Maëlle RENEE ou Gilles HOSSEPIED Isabelle IVANOFF	Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Valérie FROMENTIN ou Maëlle RENEE ou Gilles HOSSEPIED Isabelle IVANOFF	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle Enfance Jeunesse Famille	Jehanne LEGRAIN DERRICHE Responsable de pôle Djamel BELLA Responsable de pôle adjoint Responsables Territoriaux ASE : Isabelle DUMORTIER Gwenaëlle GUILLOT Danièle DUPIRE Emmanuel FIRMIN Responsable de CRIP Francine BOUTTIER	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Du Responsable de Pôle et du Responsable adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Isabelle LOTHE ou Charline BARDAINE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Francine BOUTTIER Pascal DESCAMPS Isabelle DUMORTIER ou Gwenaëlle GUILLOT Danièle DUPIRE Emmanuel FIRMIN Pascal DESCAMPS	Du Responsable de Pôle et du Responsable adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Isabelle LOTHE ou Charline BARDAINE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Francine BOUTTIER Pascal DESCAMPS Isabelle DUMORTIER ou Gwenaëlle GUILLOT Danièle DUPIRE Emmanuel FIRMIN Pascal DESCAMPS	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS de l'Avesnois (suite) Service accueil familial	Sabine DELNESTE Responsable de service	1, 5 DS 4-1	Pascal DESCAMPS	Pascal DESCAMPS	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/01
Pôle PMI Santé	Dr Marie-Pierre RIGOUT Responsable de pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COUELLE ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COUELLE ou Mme Omoladé ALAO ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN Véronique TWARDOWSKI	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Equipe administrative accueil petite enfance	Stéphanie PRISSETTE Responsable d'équipe	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Nathalie GODET ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou	Martine BARREZ ou Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Nathalie GODET ou Anne LHOMME ou Silvain LETOUT ou	
Pôle autonomie	Sylvie AMAND Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1, DS 2	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ Corinne MERLIN au 01/07/2020	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou Alice DHELLIN ou François-Xavier MASSON ou Béatrice TREMPONT ou Marie-Elisabeth DUWELZ Corinne MERLIN au 01/07/2020	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Virginie DUMESTE Responsable de Pôle Laurence POULEUR Responsable de service Orientation et Suivi des Parcours	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 5, 6 et 7 DS 9	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Alexandra BURIE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
<p>DTPAS de l'Avesnois (suite)</p> <p>UTPAS de Maubeuge Hautmont</p> <p>Service PMI</p>	<p>Marc HOUZET Responsable d'UTPAS</p> <p>Christelle VAN DE VELDE Responsable de service</p>	<p>1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2</p> <p>5</p>	<p>Pascal DESCAMPS ou Patrick DELANNOY ou Corinne TAIN ou Laurence CARNOIS ou Béatrice BOUCHEZ, Responsable Territorial Polyvalent Pascal DESCAMPS, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Catherine LEFEBVRE ou Dimitri IPPOLITO ou Manuela MIROUX</p>	<p>Pascal DESCAMPS ou Patrick DELANNOY ou Corinne TAIN ou Laurence CARNOIS ou Béatrice BOUCHEZ, Responsable Territorial Polyvalent Pascal DESCAMPS, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Catherine LEFEBVRE ou Dimitri IPPOLITO ou Manuela MIROUX</p>	<p>N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02</p>
<p>UTPAS de Maubeuge Jeumont</p> <p>Service PMI</p>	<p>Patrick DELANNOY Responsable d'UTPAS</p> <p>Manuela MIROUX Responsable du Service PMI</p>	<p>1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2</p> <p>5</p>	<p>Pascal DESCAMPS ou Marc HOUZET ou Corinne TAIN ou Laurence CARNOIS ou Béatrice BOUCHEZ, Responsable Territorial Polyvalent Pascal DESCAMPS, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Catherine LEFEBVRE ou Christelle VAN DE VELDE ou Dimitri IPPOLITO</p>	<p>Pascal DESCAMPS ou Marc HOUZET ou Corinne TAIN ou Laurence CARNOIS ou Béatrice BOUCHEZ, Responsable Territorial Polyvalent Pascal DESCAMPS, Responsable Territorial Polyvalent</p> <p>Un autre responsable de service PMI : Catherine LEFEBVRE ou Christelle VAN DE VELDE ou Dimitri IPPOLITO</p>	<p>N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02</p>

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Valenciennois	Isabelle VALENTIN Directrice Valérie FROMENTIN Directeur Adjoint	Toutes les matières	En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de la directrice et du directeur adjoint : Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	Laurence LECLERCQ ou Isabelle MINET ou Delphine CAZOR ou Cathy KUHN ou Corinne MERLIN ou Christelle DARRAS-TIMMERMAN ou Thomas SEGUIN ou Hervé DHEILLY ou Maëlle RENEE ou Bruno LEVASSEUR ou Gilles HOSSEPIED ou Isabelle IVANOFF	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Pôle Enfance Jeunesse Famille	Isabelle LOTHE Responsable de Pôle Eric DUPUIS Responsable de Pôle Adjoint Responsables Territoriaux ASE : Nathalie PASCAL Betty MOREAU Thomas BEROUDIAUX Carole ARENA Cécile DECLERCQ Thierry DEGREMONT	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 4-1, 4-2, 10 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 10	Du Responsable de Pôle et du Responsable adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Charline BARDAINE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Nicole LALOUX	Du Responsable de Pôle et du Responsable adjoint : Nathalie WULVERYCK ou Anita LENSELLE ou Mathilde DELBENDE ou Charline BARDAINE ou Jehanne LEGRAIN DERRICHE ou Catherine PLANCHETTE ou Agnès MARCHE Nicole LALOUX	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Valenciennois Pôle Enfance Jeunesse Famille (suite)	Responsable de CRIP Nicole LALOUX	1,2,3,4,5,6,7 DS10	Nathalie PASCAL ou Betty MOREAU ou Thomas BEROUDIAUX ou Carole ARENA ou Cécile DECLERCQ ou Thierry DEGREMONT	Nathalie PASCAL ou Betty MOREAU ou Thomas BEROUDIAUX ou Carole ARENA ou Cécile DECLERCQ ou Thierry DEGREMONT	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service accueil familial	Marie-Christine SOSZYNSKI Responsable de service	1, 5 DS 4-1			N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle PMI Santé	Mme le Dr Omoladé ALAO Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 5, 6, 7, 8	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	Anne HUC ou Danièle DEBOUVER ou Jean-Paul COQUELLE ou Marie-Pierre RIGOUT ou Carinne LAVALLEE ou Bénédicte REQUIN ou Véronique TWARDOWSKI	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Equipe administrative accueil Enfance Famille	Martine BARREZ Responsable d'équipe	1, 2-1, 5 DS 5-1, 5-2, 5-4, 5-5 DS 6 à l'exception des actes décisionnels DS 7 à l'exception des actes conventionnels DS 8 à l'exception des actes conventionnels	Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Nathalie GODET ou Anne LHOMME ou Sylvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	Catherine SELLESLAGH ou Delphine DUPLAA ou Anne-Sophie FRANCOIS ou Laurence ALLOUCHERY ou Marie-Christine DEMOL ou Nathalie GODET ou Anne LHOMME ou Sylvain LETOUT ou Stéphanie PRISSETTE	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Valenciennois (suite) Pôle autonomie	Béatrice TREMPONT Corinne MERLIN au 01/07/20 Responsable de Pôle	1, 2, 3, 4, 5 DS 1, DS 2	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou François-Xavier MASSON ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou François TRELCHAT	Anne-Sophie HOCHART ou Stéphane HODE ou Laurence HUMILIERE ou François-Xavier MASSON ou Marie-Elisabeth DUWELZ ou Sylvie AMAND ou François TRELCHAT	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Pôle de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions	Alexandra BURIE Responsable de Pôle Zohra DALA Responsable de Pôle Adjoint Daphné LONGUE Responsable de Service Orientation et Suivi des Parcours Séverine VANOOTEGEM Responsable de Service Appui au Pilotage et Evaluation des Actions	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 DS 9 1, 5, 6, 7 DS 9 1, 5 DS 9	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Virginie DUMESTE	Elodie HAMARD ou Hélène LEGRAS ou Isabelle DESPREZ ou Mme Dominique SPINGLER ou Laurence CHEVALIER ou Evelyne SEROUDE ou Virginie DUMESTE	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Valenciennois (suite UTPAS Condé)	Sylvie WALCZAK Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Marie Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Valérie KOSMALA, Responsable de service	5	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	
UTPAS Saint Amand	Marie-Thérèse OBRITIN Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Myriam BAUDUIN Responsable de service	5	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Valérie COROLER	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Valérie COROLER	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
DTPAS du Valenciennois (suite) UTPAS Onnaing	Sylvie DAYEZ Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Corinne DIEUX ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Corinne DIEUX ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Antonia DIAZ Responsable de service	5	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	
UTPAS Anzin	Annie DAPHNIET Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Sylvie WALCZAK ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	Sylvie WALCZAK ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Dr Axelle REANT Responsable de service	5	Un autre responsable du service PMI : Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	Un autre responsable du service PMI : Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
UTPAS Denain Bouchain	Christelle DELPLANQUE Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI	Dr Abboud MADJALANI Responsable de service	5	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	
UTPAS Denain Lourches	Corinne DIEUX Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Armelle BEAUVOIS ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASol/DTPAS/02
Service PMI Denain Lourches	Valérie COROLER Responsable de service	5	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Annick BONTE ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN	

Direction Service	Nom du délégataire Qualité	Délégations dans les matières suivantes visées au présent arrêté	En cas d'absence ou d'empêchement	Suppléance ou intérim	Référence de l'arrêté
UTPAS Valenciennes	Armelle BEAUVOIS Responsable d'UTPAS	1, 2, 3, 5, 6, 7 DS 2	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	Sylvie WALCZAK ou Annie DAPHNIET ou Christelle DELPLANQUE ou Sylvie DAYEZ ou Corinne DIEUX ou Marie-Thérèse OBRITIN ou Amandine DESPRES – Responsable Territorial Polyvalent	N°2020/DS/DGASoI/DTPAS/02
Service PMI	Dr Annick BONTE Responsable de service	5	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	Un autre responsable du service PMI : Axelle REANT ou Abboud MADJALANI ou Antonia DIAZ ou Valérie KOSMALA ou Myriam BAUDUIN ou Valérie COROLER	

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment le III de son article 1^{er} ;

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le budget départemental pour 2020 (opération GDA N°35003OP001 - N° d'enveloppe 35003E01) ;

Vu les appels à versement de cotisation présentés.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le renouvellement de l'adhésion du Département aux associations dont il est membre et reprises au tableau figurant en annexe 1, est autorisé pour l'année 2020.

ARTICLE 2 : En conséquence de cette adhésion, le Département verse à chaque association reprise au tableau figurant en annexe 1 au présent arrêté, la cotisation mentionnée au même tableau, pour un montant total de 41 861 €.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental, affiché à l'Hôtel du Département et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le **15 JUIN 2020**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned centrally below the date.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord



RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Organismes	Montant de la cotisation 2020
Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)	696 €
Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (ADMICAL)	1 950 €
Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière des eaux pluviales (ADOPTA)	350 €
Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM)	100 €
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)	17 933 €
Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP)	450 €
Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)	1 292 €
Association des Ports de Plaisance maritimes et fluviaux Hauts-de-France (APPHF)	Aucune cotisation
Association Seine Nord Europe	3 000 €
Club de la Sécurité de l'Information en Réseaux (CLUSIR Nord de France)	500 €
Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM)	800 €
Institut Français de Gouvernance Publique (IFGP)	3 000 €
Interdoc	150 €
Leader France	600 €
Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS)	5 940 €
Réseau Archéologie et Médiation Antique (RAMantique)	100 €
Vélo et Territoires	5 000 €
TOTAL	41 861 €

Référence budgétaire : opération GDA N°35003OP001 - N° d'enveloppe 35003E01

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment le III de son article 1^{er} ;

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le budget départemental pour 2020 (opération GDA N°35003OP001 - N° d'enveloppe 35003E01) ;

Vu l'appel à versement de cotisation présenté.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le renouvellement de l'adhésion du Département à l'Assemblée des Départements de France (ADF) dont il est membre est autorisé pour l'année 2020.

ARTICLE 2 : En conséquence de cette adhésion, le Département verse à l'Assemblée des Départements de France (ADF) une cotisation d'un montant de 203 140,16 € au titre de l'année 2020.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental, affiché à l'Hôtel du Département et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 15 JUIN 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive script.

Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD17

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Après la période de confinement, suite à l'épidémie du covid-19, la Villa Marguerite Yourcenar est autorisée à rouvrir ses portes le 2 juin 2020 afin d'accueillir des auteurs en résidences.

Article 2 : Toutes les mesures de préventions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir ces auteurs.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le / 2 JUIN 2020

Le Président du Département du Nord



Jean-René LECERF

lenord.fr

Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59047 Lille cedex
03 59 73 59 59 – lenord.fr

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD11

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/239 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu l'arrêté n°2019/DS/DGA Aménagement Durable/01 en date du 5 novembre 2019, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de l'Aménagement Durable exerçant l'intérim des fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;

Considérant l'intérêt pour le Département du Nord d'accepter la donation de deux bienfaiteurs au profit du musée Matisse afin d'enrichir ses collections ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Les donations en faveur du musée Matisse sont les suivantes :

Donateurs	Objets	Valeur d'assurance
Madame Barbara Duthuit (Issy les Moulineaux)	Sculpture <i>Madeleine</i> d'Henri Matisse (Année 1903)	618 580 €
Monsieur Alain Godon (Bruères-Allichamps)	Sculpture <i>Journey to the land of mermaids</i> représentant un taxi.(Année 2017)	250 000 €

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 10 juin 2020

Pour le Président du Département du Nord
Le Directeur Général Adjoint
en charge du Développement Territorial par intérim



Pierre ARDILLER

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD24

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Après la période de confinement, suite à l'épidémie du covid-19, le Forum départemental des Sciences est autorisé à rouvrir ses portes le 15 juin 2020.

Article 2 : Toutes les mesures de préventions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourts citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 12 juin 2020

Pour le Président du Département du Nord


Jean-René LECERF

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD19

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Après la période de confinement, suite à l'épidémie du covid-19, les Archives Départementales du Nord sont autorisées à rouvrir leurs portes le 15 juin 2020.

Article 2 : Toutes les mesures de préventions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 12 JUIN 2020

Pour le Président du Département du Nord



Jean-René LECERF

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD15

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu l'arrêté n°2019/DS/DGA Aménagement Durable/01 en date du 5 novembre 2019, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de l'Aménagement Durable exerçant l'intérim des fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;

Considérant la nécessité d'offrir aux lauréats du concours « Archéo Défi » et à leurs professeurs des entrées gratuites au Forum antique de Bavay ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Le Forum antique de Bavay est autorisé à offrir aux 28 collégiens, lauréats du concours « Archéo Défi » organisé par le Service départemental Archéologie et Patrimoine, et aux 4 professeurs, 2 entrées gratuites pour 2 adultes, d'une durée de validité de 1 an (juin 2020 à juin 2021).

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 15 juin 2020

Pour le Président du Département du Nord
Le Directeur Général Adjoint
en charge du Développement Territorial par intérim



Pierre ARDILLER

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD25

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu l'arrêté n°2019/DS/DGA Aménagement Durable/01 en date du 5 novembre 2019, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de l'Aménagement Durable exerçant l'intérim des fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de nouveaux produits mis en vente à la boutique du musée de Flandre ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Les tarifs des nouveaux produits mis en vente à la boutique du musée de Flandre sont fixés comme suit :

- Sac : 10 €,
- Trousse : 5 €.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le **18 JUIN 2020**

Pour le Président du Département du Nord
Le Directeur Général Adjoint
en charge du Développement Territorial par intérim



Pierre ARDILLER

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD27

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu l'arrêté n°2019/DS/DGA Aménagement Durable/01 en date du 5 novembre 2019, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de l'Aménagement Durable exerçant l'intérim des fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2020, n°2020/DGADT/DSC/ECD/09, concernant la tarification de manifestations programmées hors des heures habituelles d'ouverture du musée de Flandre dans le cadre de l'exposition « Sacrée Architecture » ;

Considérant la nécessité de modifier cet arrêté en raison de la période de confinement ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Le tarif des animations programmées hors des heures habituelles d'ouverture du musée de Flandre est fixé comme suit :

Descriptifs	Nouvelle date et durée	Tarif
Projection du film « <i>Jeanne</i> » de Bruno Dumont	Samedi 04 Juillet (20h à 23h)	7 € Gratuit pour les moins de 26 ans
Orgues en perspective avec Sophie Lechelle, organiste	Samedi 29 Aout (18h30)	8 € 4 € (18-26 ans)

Article 2 : Toutes les mesures de prévention sanitaire nécessaires seront prises pour accueillir le public.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 29 JUIN 2020

Pour le Président du Département du Nord
Le Directeur Général Adjoint
en charge du Développement Territorial par intérim



Pierre ARDILLER

Arrêté n° 2020/DGADT/DSC/ECD28

Le Président du Département du Nord,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3211-2 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DA/2015/237 du 2 avril 2015 portant élection du Président du Conseil Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental N° DAJAP/2020/201 du 24 avril 2020 relative à l'étendue des délégations accordées au Président par l'article 1^{er} de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu l'arrêté n°2019/DS/DGA Aménagement Durable/01 en date du 5 novembre 2019, portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre ARDILLER, Directeur Général Adjoint en charge de l'Aménagement Durable exerçant l'intérim des fonctions de Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial ;

Considérant la nécessité de maintenir la mobilisation des donneurs de sang en cette période de crise sanitaire pour subvenir aux besoins en transfusion des patients, le Forum départemental des Sciences sera de nouveau partenaire de l'EFS pour une nouvelle collecte de sang ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

ARRETE

Article 1 : Seuls les donneurs de sang qui participeront à la collecte organisée par l'Établissement Français du Sang au Forum départemental des Sciences, seront accueillis dans l'enceinte de l'établissement le **mercredi 15 juillet 2020**.

À cette occasion le plateau et l'Atrium du Forum des Sciences, sont gracieusement mis à disposition de l'Établissement Français du Sang pour la totalité de la journée.

Article 2 : L'EFS devra, en qualité d'occupant temporaire et durant ladite période d'occupation, prendre à sa charge les mesures de prévention sanitaire nécessaires : accueil du public, affichage des consignes de sécurité, vérification du respect des mesures de distanciation, du port du masque.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 29 JUIN 2020

Pour le Président du Département du Nord
Le Directeur Général Adjoint
en charge du Développement Territorial par intérim



Pierre ARDILLER

Le Président

Direction Générale Adjointe
en charge
du Développement Territorial

Direction Ruralité et
Environnement

Tél : 03.53.73.82.43

pascal.hosseped@lenord.fr

Réf : DGADT/DRE/PA/PH

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L 3221-4 et L 3221-5 relatifs aux pouvoirs du Président du Conseil départemental en matière de gestion du domaine ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 20 mars 2020 interdisant l'accès sur l'ensemble des Espaces Naturels du Nord (ENN) appartenant au Département du Nord ;

Vu les arrêtés du Président du Conseil départemental des 15, 20 et 26 mai 2020 décidant dans un premier temps la réouverture de 31 Espaces Naturels du Nord (Lac Bleu à Watten, site départemental du Mont Noir-Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel, Bois d'Infière à Bouvines, Bois de la Noyelle à Sainghin-en-Mélantois, Bois de la Tassonnière à Cysoing, Bois de l'Aumône à Faumont, Terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles à Roost-Warendin, La Grande Tourbière et Etang des Nonettes à Marchiennes, Bois Barrois à Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt, Terril Sainte Marie à Auberchicourt, Terril de la Fosse Saint Roch à Monchecourt, Etang d'Hamel-Tortequesne à Hamel, Bois de l'Ecluse à l'Ecluse, Terrils du Bas Riez à Haveluy, Terril d'Audiffret à Escaudain, Terril du Lavoir de Louches à Roelux et Bouchain, le Grand Clair à Paillencourt, Bois de Nostrimont à Eppe-Sauvage, l'Argilière de l'Aa à Nieurlet et Saint-Momelin, Bois de l'Emolière à Wahagnies, Terril Saint-Eloi et Bois du Court Digeau à Ostricourt, Propriétés départementales du Site de nature d'Amaury à Hergnies et Vieux-Condé, Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut, Bois de la Petite Vilette à Felleries et Parc de l'Abbaye de Liessies à Liessies et Willies, Marais de la Marque à Fretin et Péronne-en-Mélantois, Terril Renard à Denain, Carrières des Plombs et des Peupliers à Abscon et Denain) ;

Et en application des mesures générales de prévention contre la propagation du virus COVID-19 qui exigent d'éviter tout regroupement de personnes sur un même lieu ;

lenord.fr

51, rue Gustave Delory
Tél. : 03 59 73 59 59 - www.lenord.fr
59047 LILLE CEDEX

ARRETE

Article 1 : à compter du 6 juin 2020, l'accès est à nouveau possible sur les Espaces Naturels du Nord (ENN) appartenant au Département du Nord, à savoir du Nord au Sud :

- Site Ornithologique des Cinq Tailles à Thumeries ;
- Terril des Argales à Rieulay et Pecquencourt.

Article 2 : cet accès est possible pour la promenade et les activités sportives dès lors qu'elles ne sont pas pratiquées en groupe de plus de dix personnes. De même, il est demandé de respecter les règles de distanciation sociale et de ne pas perturber la biodiversité présente (faune et flore).

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le - 5 JUIN 2020



Jean-René LECERF
Président du Conseil départemental

Le Président

Direction Générale Adjointe
en charge du Développement Territorial

Direction Ruralité et Environnement
Tél : 03.53.73.82.43
pascal.hossepied@lenord.fr
Réf : DGADT/DRE/PA/PH

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L 3221-4 et L 3221-5 relatifs aux pouvoirs du Président du Conseil départemental en matière de gestion du domaine ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 20 mars 2020 interdisant l'accès sur l'ensemble des Espaces Naturels du Nord (ENN) appartenant au Département du Nord ;

Vu les arrêtés du Président du Conseil départemental des 15, 20, 26 mai et 5 juin 2020 décidant dans un premier temps la réouverture de 33 Espaces Naturels du Nord (Lac Bleu à Watten, site départemental du Mont Noir-Villa Marguerite Yourcenar à Saint-Jans-Cappel, Bois d'Infière à Bouvines, Bois de la Noyelle à Sainghin-en-Mélantois, Bois de la Tassonnière à Cysoing, Bois de l'Aumône à Faumont, Terrils de l'Escarpelle et des Pâturables à Roost-Warendin, La Grande Tourbière et Etang des Nonettes à Marchiennes, Bois Barrois à Montigny-en-Ostrevent et Pecquencourt, Terril Sainte Marie à Auberchicourt, Terril de la Fosse Saint Roch à Monchecourt, Etang d'Hamel-Tortequesne à Hamel, Bois de l'Ecluse à l'Ecluse, Terrils du Bas Riez à Haveluy, Terril d'Audiffret à Escaudain, Terril du Lavoir de Louches à Roeulx et Bouchain, le Grand Clair à Paillencourt, Bois de Nostrimont à Eppe-Sauvage, l'Argilière de l'Aa à Nieurlet et Saint-Momelin, Bois de l'Emolière à Wahagnies, Terril Saint-Eloi et Bois du Court Digeau à Ostricourt, Propriétés départementales du Site de nature d'Amaury à Hergnies et Vieux-Condé, Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut, Bois de la Petite Villette à Felleries et Parc de l'Abbaye de Liessies à Liessies et Willies, Marais de la Marque à Fretin et Péronne-en-Mélantois, Terril Renard à Denain, Carrières des Plombs et des Peupliers à Abscon et Denain, Site Ornithologique des Cinq Tailles à Thumeries et Terril des Argales à Rieulay et Pecquencourt) ;

Et en application des mesures générales de prévention contre la propagation du virus COVID-19 qui exigent d'éviter tout regroupement de personnes sur un même lieu ;

ARRETE

Article 1 : à compter du 13 juin 2020, l'accès est à nouveau possible sur l'Espace Naturel du Nord (ENN) appartenant au Département du Nord suivant :

- Terril de Germignies Nord à Flines-lez-Râches et Marchiennes

Article 2 : cet accès est possible pour la promenade et les activités sportives dès lors qu'elles ne sont pas pratiquées en groupe de plus de dix personnes. De même, il est demandé de respecter les règles de distanciation sociale et de ne pas perturber la biodiversité présente (faune et flore).

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Lille, le 12 JUIN 2020



Jean-René LECERF
Président du Conseil départemental

Arrêté n°DRE/SAEE/02

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment le III de son article 1^{er} ;

Vu la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu le décret N° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget départemental pour 2020 (opération GDA N°23005OP008 - N° d'enveloppe 23005E01 et opération GDA N°23005OP008- N° d'enveloppe 2300E15).

Vu le dossier de demande de subvention présenté.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des subventions accordées aux associations et organismes environnementaux, il est attribué au Centre Régional de Phytosociologie/ Conservatoire Botanique National de Bailleul une subvention de fonctionnement de 100 000 € pour l'accompagnement de la politique en faveur des Espaces Naturels du Nord et l'appui technique aux services départementaux et au territoire.

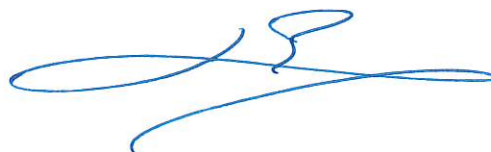
ARTICLE 2 : Il est attribué également au Centre Régional de Phytosociologie/ Conservatoire Botanique National de Bailleul une cotisation statutaire annuelle de membre fondateur à hauteur de 20 000 €.

ARTICLE 3 : Le versement effectif de cette subvention et de cette cotisation ne pourra intervenir qu'après la signature de la convention entre le Département et le Centre Régional de Phytosociologie Conservatoire Botanique National de Bailleul pour l'année 2020, jointe en annexe et en application de l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Département ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental, affiché à l'Hôtel du Département et publié au Recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Lille, le 15 JUIN 2020



Jean-René LECERF
Président du Département du Nord

Direction générale Adjointe
en charge de l'Aménagement Durable

Direction de la Voirie
Service Entretien et Exploitation de la Route

Ref. dossier : 720

ARRÊTÉ PERMANENT N° 2020-P10

.....
Instituant la réglementation et la mise en service
du Demi-échangeur N°2 de la RD 42
Commune de FOURMIES
.....

HORS AGGLOMERATION

Le Président du Conseil départemental du Nord,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3221-4,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 10.4,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière troisième partie,
Vu le Règlement de voirie interdépartementale 59/62 du 17 décembre 2014,
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil départemental du Nord n°2019/DS/DGAAD/Voirie/03 en date du 10 Décembre 2019 portant délégation de signature,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour améliorer la sécurité des usagers et prévenir tout risque d'accident,

A R R Ê T É

Le présent arrêté fixe la mise en service des bretelles du demi-échangeur situées entre les PR 6+0282 et PR 6+0728 de la RD 42 hors agglomération sur le territoire de la commune de FOURMIES,



ARTICLE 1 - ACCES : Il est interdit de prendre à contre sens de circulation, les chaussées de la RD 42 ainsi que les bretelles de raccordement des échangeurs soit pour quitter la RD 42, soit pour y accéder. Ces interdictions sont matérialisées par des panneaux de type B1 (sens interdit), B2b (interdiction de tourner à droite) conformément au plan ci-joint

ARTICLE 2 - REGIME DE PRIORITE : Les usagers venant de la route départementale 42 pour s'engager sur la Rue Jeanne III (Zone d'activité de Fourmies) en empruntant la nouvelle bretelle d'accès, devront céder la priorité, Cette priorité sera matérialisée par des panneaux de type AB5 (stop 100m) ainsi que AB4 dans la bretelle d'accès à la Rue Jeanne III (Zone d'activité de Fourmies).

Les usagers venant de la Rue Jeanne III (Zone d'activité de Fourmies) en empruntant la nouvelle bretelle d'accès afin de s'engager sur la route départementale 42 devront céder la priorité, Cette priorité sera matérialisée par des panneaux de type AB3 ainsi que AB3b (150m) dans la bretelle d'accès à la RD 42.

ARTICLE 3 – APPLICATION : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus. Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures.

ARTICLE 4 – RECOURS ADMINISTRATIF : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire– 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

.../...

ARTICLE 5 – AMPLIATIONS : Monsieur le Directeur chargé de l'exploitation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le préfet de AVESNES SUR HELPE,
Monsieur le Maire de FOURMIES,
Monsieur le Responsable de l'Arrondissement de AVESNES,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E. A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers,

Fait à Lille, le 23 juin 2020
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,

le Responsable du Service Entretien et Exploitation de la Route,


C.DELBEQUE

Le Recueil des Actes Administratifs du Département peut être consulté :

A Lille

Hôtel du Département

51 rue Gustave Delory

Les Arcuriales

45 rue de Tournai, bâtiment D, 1^{er} étage

- Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
- Service Assemblées et Contrôle de la Légalité (1^{er} étage)

Dans d'autres lieux sur le territoire départemental

- Maison de Service au Public à Hondschoote - 1 rue de Cassel
- Maison de Service au Public à Le Cateau-Cambrésis - 13 place du Commandant Richez

Sur le site internet du Conseil Départemental du Nord

- www.lenord.fr



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Monsieur Régis RICHARD
Directeur Adjoint
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public
Les Arcuriales - 59047 LILLE CEDEX
☎ 03.59.73.83.10

Préparation : Service Assemblées et Contrôle de la Légalité
☎ 03.59.73.83.23

Achevé d'imprimer le 26/01/2021
Imprimé à l'Hôtel du Département
59047 Lille Cedex

ISSN 0764 - 8146 - Dépôt Légal